

Formulaire de demande de licence pour la commercialisation de produits et composants du tabagisme

Quel est l'objet de la démarche ?

Procédure de demande de licence ouvrant droit à la commercialisation de produits et composants du tabagisme (tabac et vapotage).

Ce formulaire permet la création d'un dossier de demande de licence et la transmission des pièces justificatives conformes à la réglementation en vigueur.

Tout opérateur économique peut formuler la demande d'une ou plusieurs licences (importation, fabrication, vente au détail, vente en gros) via le formulaire.

Chaque licence doit faire l'objet d'une nouvelle demande spécifique.

Le formulaire de demande est soumis à une vérification de conformité par le service compétent qui informera l'opérateur du dépôt et de la validité du dossier.

L'octroi de la licence sera notifié à l'opérateur par le service compétent.

La validation de dépôt du dossier et la notification de conformité de celui-ci ne valent pas confirmation d'octroi de licence.

----- Protection des données personnelles - Informations -----

La Direction de la santé traite les données recueillies afin d'identifier les opérateurs intervenant dans la chaîne de commercialisation des produits et composants du tabagisme, de connaître la nature des activités exercées ainsi que leur localisation, et de vérifier la conformité géographique des implantations au regard des zones protégées prévues par la loi du pays n° 2025-42 du 30 décembre 2025 relative à la lutte contre le tabagisme.

Les données sont conservées par la Direction de la santé pendant une durée de 5 ans à compter de :

- la date de réception du dossier lorsque la licence n'est pas accordée ;
- la fin de l'exploitation de la licence lorsque celle-ci est accordée.

Les données sont accessibles ou communiquées à nos prestataires techniques (hébergement, maintenance, outils informatiques) et aux destinataires suivants : la direction du système d'information et les services chargés du contrôle du respect des dispositions de la loi du pays n°2025-42 relative à la lutte contre et le tabagisme et des arrêtés pris pour son application.

Vous disposez de droits sur vos données (accès, rectification, limitation et, sous certaines conditions, opposition et effacement).

Vous pouvez exercer vos droits ou poser une question sur l'utilisation de vos données par courrier postal : Déléguée à la Protection des Données à Direction du système d'information, BP 4574, 98713 PAPEETE.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

A qui s'adresse la démarche ?

Tout opérateur économique souhaitant faire commerce de produits et composants du tabagisme en Polynésie française doit constituer et soumettre un dossier de demande de licence(s), pour :

- L'importation et la vente en gros ;
- La fabrication, spécifique au tabac et/ou spécifique au vapotage ;
- La vente au détail.

L'**annexe 3** du présent dossier référence l'ensemble des pièces justificatives à joindre à la demande
Les champs suivis d'un astérisque (*) sont obligatoires.

1. Identité du demandeur

Civilité*

Madame

Monsieur

Nom*

Nom d'usage*

Prénom*

Numéro de téléphone*

Adresse électronique*

Boite postale*

Commune de la boite postale*

2. Informations générales du fonds de commerce

Dénomination sociale*

Numéro TAHITI*

2.1. Identité du propriétaire du fond de commerce

Le demandeur est-il également le propriétaire du fonds de commerce ?*

Oui (*indiquez votre qualité à la question suivante*)

Non (*allez directement à la partie "2.2. Identité de l'exploitant du fonds de commerce"*)

Si le propriétaire du fonds de commerce **n'est pas le demandeur ou s'il y a plusieurs propriétaires**, renseignez l'identité de chaque propriétaire du fonds de commerce à l'aide de l'**annexe 1**.

Un exemplaire de l'**annexe 1** par propriétaire du fonds de commerce.

Uniquement si le demandeur est également propriétaire du fond de commerce, indiquez votre qualité

Cochez la(les) mention(s) applicable(s), plusieurs valeurs possibles

Propriétaire exploitant à titre individuel

Locataire gérant

Gérant mandataire

Représentant légal de la société

2.2. Identité de l'exploitant du fonds de commerce

Le demandeur est-il également l'exploitant du fonds de commerce ?*

Oui

Non

Si l'exploitant du fonds de commerce **n'est pas le demandeur ou s'il y a plusieurs exploitants du fonds de commerce**, renseignez l'identité de chaque exploitant du fonds de commerce à l'aide de l'**annexe 2.2**.

Un exemplaire de l'**annexe 2.2** par exploitant du fonds de commerce.

2.3. Identité du représentant légal du fonds de commerce

Le demandeur est-il également le représentant légal du fonds de commerce ?*

Oui

Non

Si le représentant légal du fonds de commerce **n'est pas le demandeur ou s'il y a plusieurs représentant légaux**, renseignez l'identité de chaque représentant légal du fonds de commerce à l'aide de l'**annexe 2.1**.

Un exemplaire de l'**annexe 2.1** par représentant légal du fonds de commerce

2.4. Information sur la forme juridique de l'entreprise

Quelle est la forme juridique de l'entreprise visée par la demande de licence ?*

Personne physique

Personne morale

3. Informations sur l'activité de l'entreprise

INFORMATIONS

Le tabagisme comprend, les produits et composants du tabac et/ou du vapotage.

- Produit du tabac : produit destiné à être fumé, chauffé, prisé, mâché, sucé ou consommé de quelque manière que ce soit, avec ou sans accessoires, dès lors qu'il est, même partiellement, constitué de tabac, ainsi que les produits destinés à être fumés même s'ils ne contiennent pas de tabac.
- Composant du tabac : tout composant d'un produit fini du tabac ou des produits connexes, y compris le papier, le filtre, l'encre, les capsules, les colles.
- Produit du vapotage : dispositifs de vapotage y compris les cartouches, réservoirs et dispositifs dépourvus de cartouche ou de réservoir, qui peuvent être utilisés pour l'inhalation ou la consommation d'aérosol ou de vapeur contenant ou non de la nicotine. Cela comprend les dispositifs de recharge (récipients destinés à recharger les dispositifs de vapotage) ainsi que les dispositifs de recharge (toute pièce, matériel, ou tout autre élément destiné à changer ou remplacer en partie ou en totalité un dispositif de vapotage).
- Composant du vapotage : tout composant destiné à être inhalé ou consommé dans un dispositif de vapotage ou tout composant, y compris la batterie, la pile, la résistance, le réservoir, permettant l'utilisation de ces dispositifs.

Commercialisez-vous actuellement des produits et/ou composants du tabagisme ?*

Cochez la mention applicable

Oui (*renseignez les produits et composants du tabagisme commercialisés à la question suivante*)

Non (*prenez directement le type d'activité de votre structure*)

Si oui, veuillez renseigner l'ensemble des produits et composants du tabagisme commercialisés.

- Familles de produits et/ou composants du tabac
- Famille de produits et/ou composants du vapotage

4. Demande de licence(s)

INFORMATIONS

Chaque type d'activité (importation, fabrication ou vente au détail) fait l'objet d'une licence distincte, délivrée au nom de la personne physique ou morale concernée.

- **1. Licence d'importation :**

Autorise l'**importation, la mise à la consommation, la détention en vue de la vente et la vente en gros** des produits et composants du tabagisme.

Toute vente en gros doit faire l'objet d'une inscription dans un **registre** tenu à jour et mis à disposition des autorités de contrôle. Il comportant notamment le nom et l'adresse de l'acheteur, son numéro de licence de vente au détail, ainsi que les références et quantités des produits vendus.

Le titulaire d'une licence d'importation peut également solliciter une licence de vente au détail, ces deux types de licences étant cumulables.

- **2. Licence de fabrication :**

La licence de fabrication distingue :

- La fabrication de produits et composants du **tabac** ;
- La fabrication de produits et composants du **vapotage**.

Chaque licence de fabrication doit être accompagnée d'une **documentation technique**, pour le tabac et/ou le vapotage selon le choix de la licence de fabrication.

Cette documentation porte sur la **composition des produits, leurs émissions, les données toxicologiques des composants et des émissions, ainsi que le processus de fabrication**.

Le titulaire d'une licence de fabrication peut également solliciter une licence de vente au détail, ces deux types de licences étant cumulables.

- **3. Licence de vente au détail :**

Permet la **vente au détail, la mise en vente au détail ou la détention en vue de la vente au détail**.

Cette licence est **délivrée pour un lieu de vente déterminé** et ne vaut que pour ce seul établissement.

Tout opérateurs souhaitant exploiter plusieurs points de vente doit solliciter **une licence distincte** pour chacun d'entre eux.

Cochez la(les) licence(s) souhaitée(s) pour la présente demande.*

Plusieurs valeurs possibles

- Licence d'importation (remplir la partie "4.1. Licence d'importation")
- Licence de fabrication - Tabac (remplir la partie "4.2.1. Licence de fabrication de produits et composants du tabac")
- Licence de fabrication - Vapotage (remplir la partie "4.2.2. Licence de fabrication de produits et composants du vapotage")
- Licence de vente au détail (remplir la partie "4.3. Licence de vente au détail")

5. Attestations

Je certifie de l'exactitude des renseignements mentionnés dans le présent formulaire.*

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Je m'engage à communiquer toutes mises à jour des informations mentionnées.*

Cochez la mention applicable

Oui

Non